

SEANCE DU 19 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

PRESENTS : 11

Mme PETIT Denise, Mme ACIDE-REYNAUD Josiane, Mme DEMARCQ Valérie - MM. GELAS Gilles, BARBE Jean- David, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, LEYGNIER Sylvain, FASS René
CHARMEIL Sébastien

ABSENTS EXCUSES :1

MM.NEVEJANS Bruno

POUVOIRS : Néant

A été élu secrétaire de séance : Mr Dominique GARDEUR

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

PRINCIPE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIC TRES HAUT DEBIT AVEC LE CONSEIL GENERAL (délibération 2014.10)

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du département. Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voiries et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voiries ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil Général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1^{er} avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- Déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- Signer avec le Conseil Général une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET D'ENTRETIEN RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE RD 518 (PR 4+900 AU PR48+350) AVEC LE CONSEIL DE GENERAL DE L'ISERE (délibération 2014.11)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la 4^{ème} tranche des travaux pour la sécurisation de la RD 518 qui devrait se réaliser en 2014 et présente la convention relative à l'aménagement de la RD 518 à convenir avec le Conseil Général de l'Isère qui coordonnera ses travaux d'entretien des chaussées, envisagés dans le courant de la même année, avec la réalisation de ce projet communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la convention
- Mandate le Maire pour toutes les formalités à venir.

SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CONDUITE D'IRRIGATION SUR LA PARCELLE ZE0040 – Lieu-dit « L'épine sud » (délibération 2014.12)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de EARL Ferme des Galets demandant l'autorisation d'enterrer une conduite d'irrigation sur la parcelle ZE0040, propriété communale, afin d'irriguer les parcelles cultivées de la Ferme des Galets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise E.A.R.L. Ferme des Galets à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée ZE 0040, propriété communale, pour l'implantation d'une conduite d'irrigation
- Dit que cette autorisation est accordée à titre gratuit,
- Autorise la ferme des Galets à pénétrer sur la parcelle communale pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien voire la réparation de la conduite d'irrigation
- Précise qu'une convention sera établie pour régir toutes les modalités de la servitude de passage,
- Mandate Monsieur le Maire pour toutes les formalités à venir.

QUESTIONS DIVERSES :

BASSINS DE RETENTION :

Les travaux préparatoires (voirie de chantier entre autres) ont démarré. Un retard d'un mois est déjà constaté par rapport aux différents épisodes pluvieux.

SALLE SOCIO CULTURELLE :

Le permis de construire est toujours en cours d'instruction dans l'attente de l'avis de la commission d'accessibilité.

COMMISSION COMMUNICATION

Mr Barbe informe les membres du conseil municipal que la parution du bulletin municipal sera pour la fin avril 2014.

JOURNEE RAMASSAGE DES DECHETS :

Elle devrait avoir lieu courant avril 2014, la date devant être arrêtée par le futur conseil municipal.

Urbanisme :

Aucun permis de construire

Divers :

Mrs Gelas et Barbe remercient l'ensemble des membres des commissions pour le travail effectué au cours des 6 dernières années.

Monsieur le Maire remercie également l'ensemble des membres du conseil municipal et des commissions pour leur implication tout au long du mandat avant de clôturer la séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h 15.